



Allocution de Jean-Yves SÉNANT Maire d'Antony lors de la clôture de la campagne d'Habitat et Humanisme « un toit pour les mal-logés », organisée à Antony les 23-24-25 novembre 2007 par les Amis de l' Avenir

Monsieur le Président d'Habitat et Humanisme,

Chers Amis de l'Avenir,

Depuis deux jours, vous avez sensibilisé les Antoniens sur le sort des mal-logés en leur proposant, pour deux euros, une clé symbolique, et vous leur avez demandé ainsi de vous soutenir dans l'action que vous menez depuis longtemps contre ce fléau. Parce que, vous l'avez dit, M. le Président, nous ne pouvons pas nous résoudre à l'inacceptable. Et pourtant, aujourd'hui, en France, 100.000 personnes n'ont pas de domicile fixe, et des centaines de milliers d'autres, près d'un million, sont logés dans des conditions anormales.

Ce phénomène, qui avait disparu dans les années soixante, est réapparu au milieu des années 1980, et bien que nous en ayons tous conscience depuis vingt ans, il n'a fait que s'amplifier.

On peut s'interroger sur la raison pour laquelle un pays comme le nôtre, un pays riche malgré sa croissance ralentie, un pays fier de son système social particulièrement protecteur et qui refuse majoritairement tout soupçon de libéralisme, a pu laisser se développer un tel scandale. C'est pourtant le cas, et cela signifie que la solution ne doit pas en être simple.

Ce scandale interpelle les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Nous devons lutter de toutes nos forces pour en venir à bout. Je voudrais vous dire ici ce que nous faisons, et, à mon modeste avis, ce que nous devrions faire, pour le faire reculer.

Les mal-logés, ce sont, tout d'abord, des pauvres, des personnes démunies. Il faut, en premier lieu, lutter contre la pauvreté.

Contrairement à un sentiment assez partagé, la pauvreté diminue en France comme dans l'ensemble du monde développé. Elle diminue en valeur absolue avec la croissance progressive du niveau de vie et elle diminue aussi en valeur relative : le pourcentage de personnes dont le niveau de ressources se situe sous le seuil de pauvreté, fixé à 60% du revenu moyen, est en baisse régulière.

En 1970, le seuil de pauvreté se situait à 439 euros d'aujourd'hui. Il y avait alors 18% de pauvres, qui gagnaient donc moins de 439 euros.

En 2005, le seuil de pauvreté est à 817 euros: il a presque doublé en 35 ans. Et 12,1% des Français sont au-dessous de ce seuil, soit un tiers de moins qu'en 1970.

La situation s'est donc améliorée depuis 35 ans. Pourtant, dans notre mémoire, 1970 était une époque heureuse, celle des 30 glorieuses

Avec 12% de pauvres, la France n'est pas mal placée en Europe. Elle est au niveau de l'Allemagne. C'est pire en Italie et en Angleterre. 12%, c'est aussi le pourcentage des Etats-Unis.

Mais la pauvreté, qui était autrefois rurale et dispersée, qui était aussi mieux entourée par la solidarité familiale, tend de plus en plus à se concentrer dans les grandes villes, ce qui la rend plus visible, plus difficile à vivre et qui accentue le problème du logement.

Et, quelles que soient l'évolution et les comparaisons internationales, 12%, c'est trop. Cela représente plus de 7 millions de personnes, 3 millions de familles. C'est beaucoup trop!

Il nous faut donc tout faire pour réduire la pauvreté. Pour réduire la pauvreté, il faut, d'abord, faire baisser le chômage, car les études montrent une corrélation entre pauvreté et absence d'emploi.

Le chômage, phénomène européen il y a vingt ans, a disparu dans le reste de l'Europe, et, s'il se maintient encore en France à 8% de la population active, c'est, nous le savons, en raison de dysfonctionnements qui nous sont propres. Celui de l'enseignement qui ne forme pas assez de travailleurs manuels, d'artisans, de techniciens, de professionnels de la santé, alors que les besoins sont importants dans ce secteur d'activité et celui du marché du travail, beaucoup trop rigide.

Les remèdes sont connus, ils ont fonctionné ailleurs. Il suffit de les appliquer.

Nous pouvons raisonnablement espérer voir le chômage de masse se résorber au cours des prochaines années. J'observe qu'à Antony la situation est, à cet égard, nettement meilleure qu'au plan national. Le taux de chômage n'est plus, aujourd'hui, que de 5,6%, en baisse de près de 20% depuis le début 2006.

Mais cela ne suffira pas. Nous savons que, parmi les mal-logés, il y a des salariés, des travailleurs pauvres. Un salaire ne suffit pas toujours pour sortir de la pauvreté, surtout pour les familles nombreuses. Il faut donc soutenir les travailleurs pauvres, améliorer leur niveau de vie. C'est l'objet du revenu de solidarité active, conçu par Martin Hirsch, et expérimenté depuis quelques mois dans un quart des départements.

Par ailleurs, une partie de la population en âge de travailler n'est pas demandeur d'emploi. Elle ne figure donc pas dans les statistiques du chômage, mais elle est pauvre et

émarge au R.M.I. Nous devons l'inciter, l'encourager et l'aider à se présenter sur le marché du travail. C'est ce qu'on appelle l'insertion par l'économique.

Pour inciter à l'emploi de Rmistes, l'Etat a lancé en 2005 un dispositif d'emplois aidés ciblés sur des personnes très éloignées de l'emploi. La ville d'Antony s'est attachée à en recruter, dans la mesure de ses possibilités, pour des emplois le permettant, par exemple dans les écoles ou au Service des espaces verts. Sur un millier d'employés municipaux, la ville emploie aujourd'hui directement une vingtaine d'anciens rmistes dans ses services d'espaces verts, de voirie et des écoles. Elle vient, en outre, de confier l'entretien d'une partie de ses espaces verts et de certains bâtiments à une entreprise d'insertion, qui emploie une trentaine de personnes d'Antony jusqu'à présent éloignées de l'emploi.

Un effort d'insertion par l'économique est également entrepris dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale du quartier du Noyer Doré (zone urbaine sensible) dans le domaine des emplois de service, des aides à la personne et de la petite Enfance. Il a bénéficié à ce jour à une vingtaine de mères de famille qui ont trouvé un emploi pérenne.

Il va être étendu prochainement à l'informatique par l'implantation dans le quartier d'une entreprise d'insertion. Il faut aussi aider les créateurs d'entreprise, en partenariat avec des associations comme l'A.D.I.E. qui accordent des micro-crédits. C'est l'une des missions de la Maison de l'Emploi, ouverte il y a deux ans par notre communauté d'Agglomération.

Pour la première fois depuis la création du RMI en 1990, le nombre de ses titulaires a baissé en 2007. Il s'établit en juin dernier à 1,19 million, en diminution de 6% par rapport à juin 2006.

A Antony, comme en matière de chômage, les chiffres sont meilleurs : 650 rmistes, soit 1 pour 100 habitants environ.

Nous devons impérativement poursuivre cet effort pour atteindre l'objectif du Haut Commissaire aux Solidarités Actives contre la pauvreté: faire baisser d'un tiers la pauvreté au cours des prochaines années, c'est à dire le ramener à 8% des Français, soit cinq millions de personnes.

Ce sera encore beaucoup. Mais on peut penser que quand cet objectif sera atteint, nous aurons progressé dans notre combat contre le mal-logement.

La France manque de logements. Nul n'en doute. Et ce n'est pas nouveau. La crise du logement remonte au début des années 1980. Elle est due à un déficit de construction de logements qui a commencé à la fin des années 1970. A cette époque, l'offre annuelle de logements nouveaux, qui s'établissait à 4.00.000 logements depuis deux décennies, et qui aurait dû se maintenir à ce niveau pour faire face à l'accroissement continu du nombre des ménages, a brutalement chuté à 300.000, et même à 250.000 au début des

années 1990, avant de remonter à 300.000 de 1998 à 2003. Il manque ainsi aujourd'hui près d'un million de logements.

La baisse des programmes de construction a frappé particulièrement le secteur social. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, le nombre des logements sociaux construits chaque année ne dépassait pas 50.000. Et l'image du logement social, ternie dans l'opinion par la dégradation de trop de cités, a même conduit à l'époque nombre de bailleurs sociaux honteux à abandonner la dénomination « HLM » pour un nom moins compromettant.

De ce fait, la crise du logement affecte fortement le secteur social et elle est particulièrement aiguë en Région Parisienne, où la hausse des prix de l'immobilier a atteint des niveaux qui ont conduit une part importante des classes moyennes à faire valoir leur droit au logement social.

Parce que, il faut le savoir, le logement social est ouvert en France à une large fraction de la population. Le plafond « PLUS », c'est à dire le niveau des ressources maximal des ménages qui peuvent avoir accès à un logement social de base, est situé à un niveau tel que 70% des ménages ont droit à un logement social. Cette règle, qui est ancienne, a pour objet de favoriser la mixité sociale.

Or, les logements sociaux ne représentent que 21 % du parc de logements.

Si les circonstances -la pénurie de logements et la hausse des prix - conduisent 70% des ménages à faire valoir leur droit à 21 % des logements, il y a nécessairement un problème. La concurrence accrue des classes moyennes a conduit mécaniquement à l'éviction des plus pauvres.

Alors, que faire?

Construire plus? Bien sûr. Il y a aujourd'hui, depuis quelques années, une ferme volonté politique largement partagée de construire plus de logements et notamment plus de logements sociaux. En 2005, le plan de Cohésion Sociale a permis la construction de 78.000 logements sociaux contre 50.000 précédemment. Les objectifs d'aujourd'hui sont de 500.000 logements par an, dont 120.000 logements sociaux. Pour la ville d'Antony, les projets actuellement à l'étude portent sur 500 logements sociaux à l'horizon 2010.

Mais, nous le savons, de tels objectifs seront difficiles à atteindre. Dans la France d'aujourd'hui, il n'est pas facile de construire. Les autorisations administratives, les procédures, l'obtention des financements, les contentieux systématiques des associations de riverains contre les permis de construire ralentissent la plupart des projets. Ainsi, après deux ans de discussions avec l'Etat pour l'acquisition de friches en vue de construire une centaine de logements sociaux dans le quartier des Bas-Graviers, et un an après être arrivés, ce qui n'était pas simple, à un accord sur le prix du terrain, nous n'avons pas encore signé l'acte de vente, alors que tout le monde est d'accord.

Même avec la meilleure volonté du monde, l'attente risque d'être longue pour les mal-logés si nous comptons seulement sur la construction de nouveaux logements sociaux pour résoudre leur problème. Je comprends votre inquiétude.

Et même si, par miracle, les objectifs étaient atteints dans le délai prévu, comment satisfaire leur demande légitime quand l'écart de prix entre l'achat ou la location dans le secteur privé et le loyer social est tel que les ménages qui ont la chance d'occuper un logement social n'acceptent plus de le quitter, même quand leurs ressources viennent à dépasser le plafond «PLUS», 11% des locataires du secteur social, soit 500.000 foyers, paient un surloyer, dont le montant est loin d'être assez élevé pour les convaincre d'accéder à la propriété, alors qu'ils en ont la possibilité.

A Antony, le taux de rotation des logements sociaux ne dépasse pas 5%. Sur 2000 logements sociaux réservés par la ville dans le parc social, à peine une centaine se libèrent chaque année, alors que la demande s'établit, bon an mal an, à environ 1700.

Comme le disent les spécialistes, le parcours résidentiel qui, dans le passé, permettait aux jeunes ménages de passer, une fois installés, d'un logement HLM à un logement locatif privé, puis, à l'âge mûr, à l'accession à la propriété, ne fonctionne plus.

L'écart de prix est tel désormais que ceux qui bénéficient de l'avantage d'avoir un logement social ne décident plus spontanément de le quitter. Ils y restent le plus longtemps possible. La chaîne du logement est bloquée.

C'est pourquoi, même si cela va à l'encontre du principe de mixité sociale, je ne vois pas comment on pourrait éviter de réserver une part plus importante du parc social aux plus démunis. Il ne sera plus possible, je le pense, de maintenir longtemps la règle qui permet à un locataire d'un logement social de garder son logement à vie, quelle que soit l'évolution de ses ressources.

Je ne vois pas comment, sans une telle réforme, nous serons en mesure de mettre en œuvre le droit au logement opposable qui commencera à s'appliquer à la fin de l'année prochaine.

Il faudra aussi que les futurs programmes sociaux incorporent davantage de places pour les populations démunies, et, bien sûr, mes chers amis, que les associations comme la vôtre redoublent d'efforts.

Nous aurons encore longtemps besoin de vous.

Jean-Yves SÉNANT